



Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2022

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, René Gruhier, Michel Maschino, Lucie Baudier, Germain Bilat, Julien Olivier, Marie-Jo Pialat, François Carquigny, Mylène Griset-Mesnier, Carlos Madeira Branco.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1. **Rénovation du Bâtiment communal – Choix des candidats suite à l'appel d'offre**

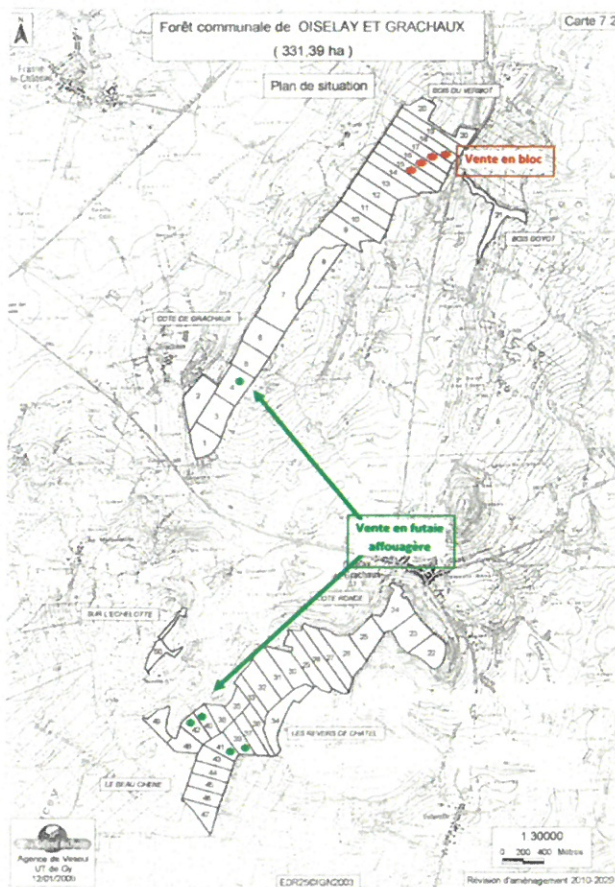
Préalablement au conseil municipal, une analyse des offres a été présentée par M. Nectoux vendredi 4 novembre en présence de Mme le Maire, les 2 premiers adjoints (Julien Olivier était excusé) ainsi que René Gruhier, membre de la commission « bâtiments communaux ».

La présentation des offres a été faite lors de la séance de conseil municipal.

Le Conseil municipal décide de retenir les entreprises proposées pour chaque lot tel que présenté lors de la séance
Abstention : 1

Le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à demander les subventions nécessaires au projet.

Abstentions : 2



2. **Destination des coupes et état d'assiette – exercice 2023**

Le conseil municipal valide la proposition de l'ONF (cf. plan ci-contre)

3. Extension du réseau d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public pour un lotissement communal projeté rue de la Corvée

Il s'agit des travaux envisagés par le SIED pour relier au réseau électrique le lotissement « les Vignes du Seigneur » : pose d'un poste de transformation + extension du réseau. Récapitulatif ci-dessous (montants TTC).

Le Conseil propose de reporter le vote sur la proposition d'extension de réseau du SIED à un prochain Conseil après avoir discuté du plan des travaux.

Nature des travaux	Montant total de l'opération	Participations financières du SIED 70	Contribution demandée par le SIED 70
Extension du réseau concédé d'électricité	184 598,20 €	171 254,59 €	13 343,61 €
Extension de l'installation d'éclairage public	19 968,08 €	2 496,01 €	17 472,07 €
TOTAUX	204 566,28 €	173 750,60 €	30 815,68 €

4. Décoration Noël – devis

Il est proposé d'acheter au conseil municipal d'acheter des décorations de Noël qui ne nécessitent pas de raccordement électrique (pour diminution des coûts de fonctionnement) et que l'employé syndical sera en capacité d'installer.



- Un Renne à 875 € HT (retro-réfléchissant – blanc - sans branchement électrique - en 2 éléments - 1,85 m de haut (Hauteur hors tout avec châssis aluminium) - Fixation sur châssis - à poser au sol.
- Un bonhomme de neige rétro-réfléchissant à 467 € HT - Sans branchement électrique - en 1 élément - L 0.90m x H 1.50m (Hauteur hors tout avec châssis aluminium) - Fixation sur châssis - à poser au sol.



Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acheter un Renne et d'aménager une entrée de village pour voir le rendu pour cette année. Si le rendu est positif, alors il étudiera la possibilité de réaliser un nouvel achat pour Noël 2023.

5. Motorisation de la porte du CPI – devis

La porte du CPI n'est pas motorisée actuellement ce qui ne permet pas un départ rapide des pompiers en intervention.

Pose d'un moteur + entretien de la porte actuelle : 450 € TTC

Achat du moteur, rail, rallonge émetteur, système de fermeture : 489,60 € TTC

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, ces devis et autorise Mme le Maire à les signer.

6. Syndicat de Voirie de la Croisée – jours d'intervention

Il a été demandé par délibération de sortir du syndicat. Cette demande a été refusée par les membres du syndicat. A ce jour, la commune d'Oiselay-et-Grachaux bénéficie des services de l'employé du syndicat 8 jours par mois.

Il est proposé de réduire le nombre de jours à 6 par mois.

**Le Conseil municipal valide la réduction du nombre de jours de l'employé communal à 6 jours par mois.
1 vote contre.**

Points divers :

- **Un Pré-diagnostic des travaux à réaliser sur le chemin neuf** avec intervention deux maîtres-d 'œuvre a été réalisé en présence du Maire, du 2^{ème} adjoint et de René GRUHIER.
- **Des filets de buts** ont été acheté pour nouveau terrain de foot,
- **Une nouvelle association : « Handi-pétanque moteur et visuel »** a intégré le paysage associatif communal. Une convention est en cours de rédaction pour mise à disposition du local. Le conseil municipal valide le principe de la réalisation de travaux d'électricité, isolation thermique et plomberie.
- Les **colis des anciens** ont été commandés, le plan de distribution a été défini.
- Une **réunion des associations** aura lieu le 1^{er} décembre 2022.



Le Maire,
Christelle CUENOT